

gnies, en vue de compléter la législation nécessaire aux questions qui y ont été soulevées.”

Il est bien et dûment connu qu'aucune décision définitive n'a été prise à ce sujet depuis 1887.

En faisant une revue soignée des délibérations de la Conférence d'Ottawa j'ai fait de mon mieux pour placer devant vous, milord, les raisons et motifs qui ont inspiré les résolutions.

Les résolutions se rattachent au commerce et à ce qui peut le promouvoir, mais, il ne faut pas mettre de côté l'esprit qui a présidé à leur rédaction. Tout en exprimant les vues des hommes d'affaires anxieux de développer le commerce et des hommes d'Etat désireux de faire progresser leur pays, elles indiquent d'une manière absolue que le principe du gouvernement individuel est en harmonie avec les intérêts impériaux.

Un des premiers actes de la Conférence a été de présenter une adresse des plus loyales à Sa Majesté, et la discussion relativement à cette adresse, a été des plus favorables aux intérêts et à la position de la Grande-Bretagne.

La détermination des délégués à ne restreindre leurs discussions qu'aux sujets qui leurs ont été soumis, et d'éviter toute discussion étrangère a été un des faits les plus saillants de la Conférence.

J'ai fait rapport qu'il serait à propos, dans mon opinion d'étendre les facilités déjà accordées d'un commerce intercolonial. La réponse à cette requête repose complètement dans le gouvernement de Sa Majesté.

Le subside qui a été demandé pour la création d'un nouveau service de malles, et pour la pose d'un câble Pacifique, dépend complètement des actions du Canada et des colonies australasiennes.

Le Canada par sa position centrale voyant les moyens à sa disposition de récolter les résultats les plus directs d'un service impérial amélioré pour les malles, les passagers et les marchandises, est venu de l'avant offrir son assistance dans une si importante entreprise, ce qui prouve l'esprit d'initiative et de prévoyance de la part de ses ministres.

Dans le but d'avancer l'unité impériale, cette colonie a proposé des garanties substantielles.

Les conditions spéciales des colonies australasiennes les a empêchées d'agir d'une manière aussi décisive, et de leur façon d'agir dépend encore l'avenir de ces propositions.

Le câble Pacifique et le service de steamer projeté, ont pour but de compléter l'anneau impérial, qui doit avoir pour résultat le développement des ressources de l'intérieur si, surtout, l'Australasie vient se joindre à ce mouvement, ainsi donc, du support donné par ses gouvernements dépend le succès ou l'insuccès de ces entreprises.

L'assistance requise de la part du gouvernement de Sa Majesté relativement au service de steamers peut être facilement obtenue suivant la manière que j'ai déjà suggéré, c'est-à-dire par le moyen d'un pondage et sans autre subvention directe que celle déjà payée par l'amirauté, pour le contrôle, en cas de guerre, des steamers rapides.

La question du câble Pacifique est en quelque sorte différente, car dans ce cas une subvention ou subside est nécessaire, et on peut prétendre, que ce qu'en reçoit la Grande-Bretagne n'est pas suffisamment apparent. On ne peut en déterminer le montant exact, et d'autres négociations doivent être faites, après que les questions relatives à la route, le relevé et le coût, auront été réglées.